

**OBJECTIF**

Ce document fait le point sur le statut des aéroports et des points d'entrée des douanes pendant la pandémie de COVID-19.

NOMBRE DE CAS DE COVID-19 A LA DATE DU GHRP

4

NOMBRE DE CAS DE COVID-19 LE 23 JUIN 2020

2963

Les dernières mises à jour sont **surlignées en jaune**.

COMPTE RENDU

À la date du 26 mars, un certain nombre de restrictions intérieures ont été imposées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, notamment :

- Interdiction des rassemblements publics de plus de 15 personnes ;
- Obligation d'isolement pour les cas confirmés ;
- Restriction des mouvements de populations entre Bangui et les provinces.

À la date du 12 juin, le Président de la République, Faustin Archange Touadéra, a annoncé les mesures suivantes :

- Début du déconfinement progressif du pays ;
- Réouverture des lieux de culte ;
- Port du masque obligatoire dans les lieux publics.

(Informations datées du 13 juin : MINUSCA)

STATUT DES AEROPORTS**1. Aéroports / Vols**

Les frontières aériennes sont ouvertes au mouvement des cargos.

(Information datée du 28 mai : AITA TACT)

L'aéroport de Bangui M'Poko (BGF) est fermé. Cette restriction n'affecte pas les vols suivants :

- Avions en état d'urgence
- Atterrissage technique
- Vols humanitaires / évacuation / rapatriement
- Vols spéciaux autorisés.

(Information datée du 26 mai : AITA)

Global Pax Service du Programme Alimentaire Mondial (PAM) : les jeudis et les samedis, Accra est relié aux hubs suivants : Abuja, Ndjamena, Niamey, Ouagadougou, Bamako, Bangui, Yaounde.

Le calendrier prévisionnel complet est disponible en ligne sur la [plateforme de réservation humanitaire](#). Les réservations ne seront effectuées que par l'intermédiaire de points focaux organisationnels désignés. Le personnel des organisations internationales et des ONG doit contacter leur siège pour demander qu'une réservation soit faite en leur nom. Pour les ONG nationales souhaitant soumettre des réservations de vols, veuillez contacter covid19.aviationglobal@wfp.org pour enregistrer votre organisation.

(Information datée du 24 juin 2020 : PAM)



Les opérations UNHAS sont maintenues.

(Information datée du 20 juin : PAM)

Lien utile :

Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), [COVID-19 - Statut des aéroports](#)

2. Passagers / Mise en quarantaine

Toute personne entrant sur le territoire centrafricain depuis des zones à transmission locale du COVID-19 ou ayant séjourné dans de telles zones doit rester confinée pendant 21 jours.

(Information datée du 26 mai : AITA)

Les entrées en République centrafricaine sont suspendues pour les voyageurs non centrafricains en provenance ou ayant transité dans les derniers 15 jours dans des pays à transmission locale, à l'exception des diplomates et des représentants des ONG internationales.

(Information datée du 8 juin : Ambassade de France à Bangui)

3. Statut des compagnies aériennes

Lien utile :

Association Internationale du Transport Aérien (AITA) et TACT, [Statut des opérations de cargos aériens, COVID-19](#)

IMPORTATION ET DOUANES

4. Frontières maritimes et terrestres

Les frontières terrestres de la République Centrafricaine sont ouvertes au mouvement des cargos.

Des difficultés sont reportées aux frontières du Cameroun. Cela est dû au ralentissement de l'activité en raison des tests systématiques de tous les équipages / conducteurs.

(Information mise à jour le 24 juin : Bolloré Logistics)

Etat des frontières terrestres des pays limitrophes :

- Tchad : Les frontières terrestres sont fermées aux passagers.
- Soudan : Le transport terrestre frontalier n'est pas autorisé.



- **Soudan du Sud : Les frontières terrestres sont ouvertes au mouvement des cargos et des réservoirs d'essence.**
- **République Démocratique du Congo (DRC) : Les frontières terrestres avec la RCA sont ouvertes au mouvement des cargo mais des retards sont à prévoir.**
- **République du Congo : La plus grande partie des frontières terrestres est fermée au mouvement des cargos.**
- **Cameroun : Les frontières terrestres sont ouvertes au mouvement des cargos.**

(Informations datées du 22 juin : Bolloré Logistics et CEE-ONU)

5. Douane et procédures d'importation

Les trois points d'entrée principaux pour les marchandises sont :

- 1- Le port de Douala au Cameroun en transit par le point d'entrée principale à Beloko (principal corridor où transite plus de 96 % de ses échanges avec l'extérieur) ;
- 2- Le port de Pointe Noire au Congo Brazzaville via le point d'entrée à Mongoumba ;
- 3- L'Aéroport International de Bangui M'Poko.

Les fournitures médicales peuvent être importées via les frontières aériennes et terrestres. Il existe des entrepôts douaniers privés fonctionnels à l'aéroport, mais ceux-ci ne disposent pas d'installations à température régulée.

Mesures visant à faciliter le mouvement transfrontalier des envois de secours de fournitures essentielles :

1. Mainlevée immédiate et enlèvement direct ;
2. Non perception de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur les médicaments ;
3. Sur demande et par rapport aux statuts des importateurs, des exonérations totales ou partielles sont accordées.

Le gouvernement est actuellement en train d'élaborer une liste nationale essentielle d'articles prioritaires pour le COVID-19 sur la base du classement de référence dans le SH suggéré par l'OMD.

Des codes SH nationaux étendus ont été définis pour les produits des chapitres 30 et 90 du SH de la CEMAC, qui sont considérés comme des médicaments et ne sont pas sujets au paiement de la Redevance de Gestion d'Exonération (RGE 8 %). Il est question maintenant d'étendre cette mesure à l'ensemble des produits proposés par l'OMD dans le classement de référence.

Tous les articles et matériaux destinés aux humanitaires sont exemptés des restrictions de pré-dédouanement au niveau du Bureau de Douane Centrafricain de Pré-liquidation à Douala (Cameroun).

Conformément à la liste suggérée par l'OMD, aucun produit n'est interdit à l'importation ou ne fait objet de restriction.



Il existe une procédure accélérée mise en place en faveur des fournitures et équipements médicaux sensibles aux changements de température :

- Il s'agit des procédures d'enlèvement direct (F10) et des mainlevées délivrées par les autorités douanières (le Directeur de Recette de Bangui ou le Receveur Principal).
- Après avoir bénéficié de l'une de ces mesures, les bénéficiaires disposent de onze (11) jours pour le dépôt de la déclaration en détail à titre de régularisation. Le non-respect de l'engagement souscrit par certains bénéficiaires ayant sollicité la mainlevée et/ou le détournement de destination privilégiée de ces produits entraîne un manque à gagner au profit de l'Etat.
- L'infraction prévue est réprimée par les dispositions du code des douanes de la CEMAC.

Une certification spécifique du Ministre de la Santé Publique est nécessaire pour toute importation de médicaments en RCA. Pour cela, il suffit de contacter par téléphone le Comité National de Gestion de Crise de COVID-19 au numéro vert 1212.

Il existe une liste des laboratoires agréés reconnus par le Conseil de l'ordre des Médecins et pharmaciens en RCA.

Les points focaux sont en cours de formalisation. Ils seront composés du :

- Receveur Principal ;
 - Chef de Service des Exonérations et le Chef de Service de la Facilitation des Echanges.
- Leur adresse sera communiquée ultérieurement.

(Information datée du 14 avril : Douanes de Centrafrique)

5. Annexe J-5 de la Convention de Kyoto Révisée : Pas acceptée.

6. Annexe B.9 de la Convention d'Istanbul : Pas acceptée.

7. Utilisateur de SYDONIA : Oui.

8. Utilisateur d'ASYREC : Non.

LIENS UTILES

Les Bulletins CIQP sont disponibles pour d'autres pays [ici](#).

Liens spécifiques au pays :

***[Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires de l'ONU en RCA \(BCAH RCA\),
Bulletin humanitaire – RCA de mai 2020](#)***

[MINUSCA, COVID-19, Le port du masque désormais obligatoire en RCA](#)



IMPACCT

IMPortation And Customs Clearance Together !

COVID-19

[République Centrafricaine]

Bulletin n°4 – CIQP : 24 juin 2020

(Bulletin on Customs, Immigration and Quarantine Procedures)

Portail du gouvernement : République Centrafricaine, [Site internet](#)

Autres liens utiles :

Association Internationale du Transport Aérien (AITA), [Mesures gouvernementales relatives au Coronavirus \(COVID-19\)](#)

Association Internationale du Transport Aérien (AITA) TACT, [Statut des opérations de cargos aériens COVID-19](#)

Bolloré Logistics, [Mise à jour de l'impact du COVID-19](#)

Cluster Logistique, [COVID-19 Mises à jour des points d'entrée des cargos](#)

Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), [Observatoire des statuts de postes frontière en période de COVID-19](#)

Organisation des Nations Unies (ONU), [Plan de réponse humanitaire global COVID-19](#)

Organisation des Nations Unies (ONU), [Plan de réponse humanitaire global COVID-19, Mise à jour du GHRP de mai](#)

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), [Statut des points d'entrée](#)

Organisation Mondiale des Douanes (OMD), [Classement de référence dans le SH des fournitures médicales liées au COVID-19 \(3.0 édition\)](#)

Organisation Mondiale des Douanes (OMD), [Liste des textes législatifs adoptés dans les pays qui ont pris des mesures temporaires de restriction des exportations pour certaines catégories de fournitures médicales essentielles en raison de l'épidémie de COVID-19](#)

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), [COVID-19 Rapports situationnels](#)

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), [Manuel pour le renforcement des capacités de santé publique aux postes frontières et collaboration transfrontalière](#)

Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM), [Restrictions de voyage](#)

SOS International, [Restrictions de voyage et opérations aériennes](#)

Wilhemssen, [COVID-19 - Carte globale des restrictions portuaires](#)

[Pour toute question, commentaire ou ajout, merci de contacter :](#)

Virginie Bohl
ONU OCHA, Genève
bohl@un.org

Eléonore de Malézieux du Hamel
ONU OCHA, Genève
eleonore.demalezieuxduhamel@un.org